



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tel. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

**DÉLIBÉRATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale**  
**du 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 4 septembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Absent représenté : 3  
Votants : 13

Date de convocation : 04/09/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. BRUNET, Président, Mme DESCoux, Vice-Présidente,  
Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BEELS, Mme FRANCOISE, Mme BEDU,  
M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER, M. COMBAL

**ÉTAIENT ABSENTS-REPRESENTÉS :**

Mme CEsSE donne pouvoir à M. DROMAS  
Mme JODIN donne pouvoir à Mme MARTINS  
M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. COMBAL

**N°2023-12 – AIDE FINANCIERE**

VU l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU le budget de l'exercice,

**CONSIDERANT** qu'il convient de soutenir les familles qui rencontrent des difficultés,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS des suffrages exprimés,**

**DECIDE** d'attribuer la somme de 300€ à la famille afin d'apporter un soutien financier et d'éviter des dettes supplémentaires

**DIT** que cette somme sera versée directement à l'intéressé.

**DIT** que les crédits ont été prévus à l'article 6562 « Aides » du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 12 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET  
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-préfecture de  
Torcy le

et de la publication, le

06/02/2024

